



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E3875

VALABLE JUSQU'AU 15/05/2024

ÉDITÉ LE 21/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1986

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 16/06/2023
8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CARCASSONNE B335291894

Siret : 335 291 894 00038

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 1928494

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 011012927 D 002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 011012927 D 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : RAYNIER

255 RUE GUILLAUME CAILHAU
ZA LANNOLIER II
11000 CARCASSONNE

Téléphone : 04 68 25 45 68

Portable : 06 10 05 15 88

Site Internet :

E-mail : contact@raynier-plomberie.fr

Responsabilité légale :

PAGES DEVELOPPEMENT (948 666 912) / PAGES NICOLAS GÉRANT

Fax : 04 68 25 76 87

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	16/05/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	16/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	16/05/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	16/05/2023
o Ventilation mécanique	16/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER
61 RUE JACQUES FOUROUX
2E ETAGE
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.